

### Procès-verbal de soutenance

(voir au verso les références réglementaires)

Type de travail  Mémoire -  Mémoire professionnel -  Travail de certification de programme

Cycle d'études  Bachelor -  Master -  Certificate /  Diploma /  Master of Advanced Studies

#### Etudiant-e(s)

N° ..... Nom ..... Prénom .....

N° ..... Nom ..... Prénom .....

#### Titre du travail

#### Note (entourer)

A	B	C	D	E	F						
---	---	---	---	---	---	--	--	--	--	--	--

6	5.5	5	4.5	4	3.5	3	2.5	2	1.5	1	0
---	-----	---	-----	---	-----	---	-----	---	-----	---	---

#### Commentaire

Pas de diffusion publique (protection des données personnelles, du droit à l'image ou du droit d'auteur)



#### Directeur/trice(s)

Nom et prénom ..... Signature .....

Nom et prénom ..... Signature .....

#### Jury

Nom et prénom ..... Signature .....

Nom et prénom ..... Signature .....

#### Lieu, date

Ce document est accessible en ligne sur le site web de la HEP Vaud > portails internes (extranet). Le directeur de mémoire le dépose dûment complété au Service académique de la HEP à l'issue de la soutenance, accompagné d'un exemplaire papier du mémoire pour archivage.

## Procès-verbal de soutenance – Références réglementaires

### Échelles de notes

#### Formations à l'enseignement et formations postgrades

**RAS, art 23; RBP, RMS1, RDS2, RMES, art. 20 :**

Echelle de notes

1 Les prestations faisant l'objet d'une évaluation certificative reçoivent une note selon l'échelle suivante :

- a. A : excellent niveau de maîtrise ;
- b. B : très bon niveau de maîtrise ;
- c. C : bon niveau de maîtrise ;
- d. D : niveau de maîtrise satisfaisant ;
- e. E : niveau de maîtrise passable ;
- f. F : niveau de maîtrise insuffisant.

#### Master en sciences et pratiques de l'éducation

**RMASPE, art. 14, al. 2 :**

... L'échelle des notes s'étend de 1 à 6 par demi-point, 4 étant la note suffisante. ...

#### Maîtrise universitaire en éducation précoce spécialisée

**RMAEPS, art. 17, al. 2 et 3 :**

Lorsque [le mémoire] est placé sous la responsabilité d'un membre du corps enseignant de la FPSE, les acquis des étudiants sont évalués par des notes comprises entre 0 et 6, la note suffisante étant 4 et la meilleure note 6.

Lorsque [le mémoire] est placé sous la responsabilité d'un membre du corps enseignant de la HEP Vaud, les acquis des étudiants sont évalués par des notes, selon l'échelle suivante : A indique un excellent niveau de maîtrise, B indique un très bon niveau de maîtrise, C indique un bon niveau de maîtrise, D indique un niveau de maîtrise satisfaisant, E indique un niveau de maîtrise suffisant et F indique un niveau de maîtrise insuffisant.

### Voir aussi

Les [règlements d'études](#), [plans d'études](#) et [documents](#) propres à chaque programme de formation en ce qui concerne les objectifs et exigences spécifiques du mémoire ou du travail de certification de programme.

Les [directives 05-05](#) sur les évaluations certificatives et [05-08](#) sur les mémoires de diplôme.